

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 19 mai 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Comité Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	18 + 1 pouvoir

Date de la convocation :

Le 13 mai 2016

Date d'affichage

Le - 2 JUIN 2016

Objet de la délibération :

**Rupture d'engagement pris auprès
du cabinet ESPELIA pour
l'assistance à la passation d'un
marché de travaux**

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai,

À 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames FOYART Khristine, MORIN Françoise (suppléante de M. FORGET Daniel), PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GRANIER Jean-Claude, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, TASSIN Jackie, WARIN Gérard

Excusés : Madame DECAMP Annick, Messieurs CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DEMAISON Daniel, GAGE Daniel, GUESNIER Jean-Noël, POUPLIN Charles.

Pouvoirs : Monsieur GUESNIER Jean-Noël à Monsieur DENNEL Alain.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Le Président rappelle qu'en date du 31 mars 2015, un engagement a été pris auprès du cabinet ESPÉLIA pour assister le SEZEO dans la passation d'un marché public à bons de commandes pour les travaux sur les réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication.

A ce jour, le Dossier de Consultation des Entreprises de ce marché n'est toujours pas abouti et de nombreux ajustements doivent encore être réalisés. En outre le SEZEO déplore un manque de réactivité avéré sur ce dossier.

Le Président sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour mettre fin à la mission du cabinet et solder l'engagement pris sur la base du service réellement fait par le prestataire et de rechercher une nouvelle Assistance pour finaliser ce marché.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à la rupture de l'engagement pris auprès du Cabinet ESPÉLIA pour l'assistance à la passation d'un marché public de travaux.

AUTORISE le Président à rechercher un nouveau cabinet d'assistance et à signer l'engagement correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rupture d'engagement avec le Cabinet ESPELIA

Date de décision: 19/05/2016

Date de réception de l'accusé 02/06/2016

de réception :

Numéro de l'acte : 19052016_201622

Identifiant unique de l'acte : 060-200043578-20160519-19052016_201622-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .7

Commande Publique

Actes speciaux et divers

Date de la version de la 19/09/2006

classification :

Nom du fichier : 2016-22 rupture contrat ESPELIA.pdf (

060-200043578-20160519-19052016_201622-DE-1-1_1.pdf)